



SNUipp FSU Marne

15 bd de la Paix
51100 REIMS
Téléphone 03 26 79 12 90
Télécopie 03 26 79 12 99
snu51@snuipp.fr

Reims, le 29 mars 2018

À Monsieur l'Inspecteur d'académie de la Marne

Objet : désignation d'experts et demandes en lien avec la CAPD classe exceptionnelle

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Suite à votre courrier du 27 mars 2018, nous avons l'honneur de vous communiquer les noms des experts désignés par le SNUipp-FSU.

Il s'agit de madame Angélique PIELACH, PE classe normale, directrice de l'école élémentaire Jean d'Aulan à Reims et de monsieur Eric THOMINOT, PE hors classe, ZIL rattaché à l'école maternelle Crayère à Epernay.

Nous nous permettons d'attirer votre attention, Monsieur l'Inspecteur d'académie, sur le fait que l'absence de représentants des personnels élus lors de cette CAPD va poser des problèmes relatifs à l'exercice de notre mandat de délégués des personnels élus par la profession, futurs enseignants à la classe exceptionnelle compris.

L'absence de représentant du personnel du SNUipp-FSU lors de cette CAPD est uniquement dû au fait que, comme tout collègue remplissant les conditions d'éligibilité, nos représentants PE hors classe ont vocation à être inscrits au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle.

De plus, l'article 38 du décret de référence prévoit que dans le cas où aucun PE tiré au sort ne peut siéger, les élus de la classe normale peuvent pourvoir le ou les sièges inoccupés.

C'est pourquoi nous souhaiterions recevoir les documents préparatoires en amont de la CAPD pour pouvoir exercer notre mandat et pouvoir répondre aux questions légitimes des collègues, qui ne manqueront pas de s'adresser comme d'habitude à leurs délégués du personnel, suite à la tenue de la CAPD.

Nous vous demandons aussi, Monsieur l'Inspecteur d'académie, que les promotions se fassent en tenant compte de la répartition hommes/femmes parmi les enseignants promouvables de notre département.

Enfin, nous vous informons, qu'en l'absence de possibilité de faire une déclaration préalable, les experts désignés par le SNUipp-FSU exposeront la position de notre organisation syndicale par rapport à cette nouvelle classe exceptionnelle.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le co-secrétariat départemental du SNUipp-FSU Marne

Eric THOMINOT



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

